

Acteur majeur au statut économique mineur

Étude sur le modèle d'affaires de la diffusion du théâtre jeune public au Québec (phase 2) Des pistes de solutions concrètes à de graves problèmes systémiques

En 2021, **Théâtre Unis Enfance Jeunesse (TUEJ)** commande à la firme Gagné Leclerc une étude pour diagnostiquer, avec des données concrètes, le marché de la diffusion du théâtre jeune public au Québec.

Il est indiqué dans cette étude que *trois mécanismes de marché, qui agissent comme des vases communicants, ont un impact majeur sur les parties prenantes et leurs décisions : les prix des billets et les cachets versés par les diffuseurs aux organismes de création et de production, de même que les jauges prescrites par les organismes de création et de production.*

Le constat de l'étude est sans équivoque : *le modèle d'affaires de la diffusion du théâtre jeune public au Québec est un écosystème qui a des effets pervers importants pour tous les acteurs de la chaîne de création, de production à la diffusion parce qu'il oppose le succès et le développement des publics à la santé financière des organismes. Plus les diffuseurs et les organismes de création et de production donnent des représentations en théâtre jeune public, plus leurs pertes financières augmentent, ce qui ne leur laisse aucune marge de manœuvre financière.*

L'état de la situation exerce une pression à la baisse sur la rémunération, les conditions de travail des artistes et des travailleurs culturels et les conditions de pratique, en plus de risquer d'essouffler le personnel et de nuire au développement et au renouvellement des publics.

En 2023, TUEJ commande à Alain Grégoire et Pierre Tremblay une deuxième étude. *L'objectif est d'identifier des pistes de changements afin de rendre le modèle d'affaires actuel de la diffusion en théâtre pour jeunes publics viable, soutenable, durable, et qu'il favorise une amélioration de la rémunération et des conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels tout en préservant l'accessibilité au public.*

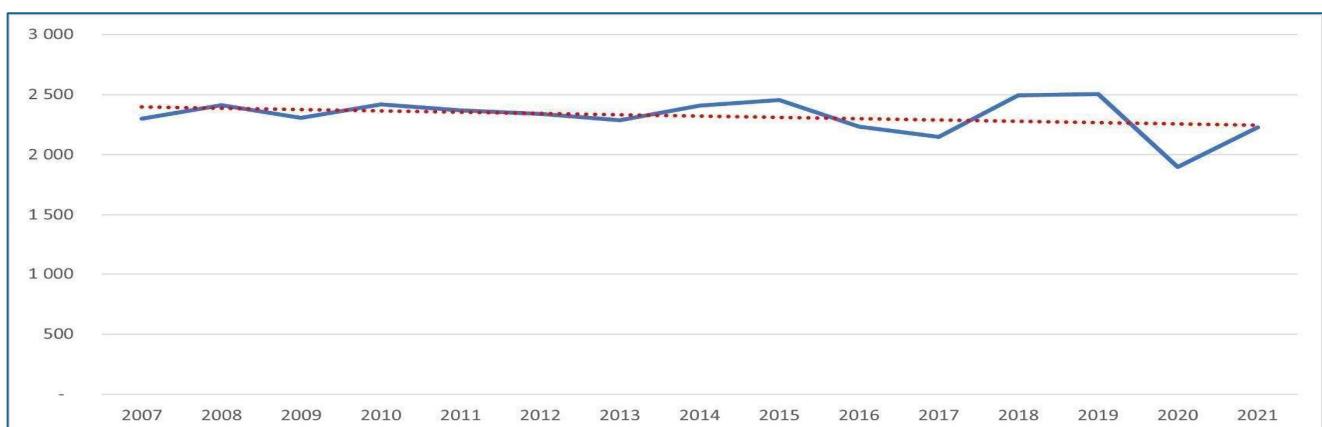
Les chercheurs décident de s'adjoindre un comité-conseil de huit personnes et de constituer trois groupes de consultation auxquels participent dix diffuseurs pluridisciplinaires et neuf diffuseurs spécialisés de même que neuf producteurs. Des hypothèses de changement et de solutions leur sont proposées. Les chercheurs confient à André Courchesne de HEC Montréal le mandat d'actualiser les données de la phase 1 de l'Étude et de réaliser des simulations sur 3 ans des hypothèses de solutions retenues par le comité-conseil. Celles-ci sont soumises à 3 groupes de consultation pour avis.

Quelques constats

Le prix des billets en théâtre pour les jeunes publics n'a que peu progressé depuis des décennies et n'a même pas suivi l'inflation. Dans une étude publiée par le Conseil québécois du théâtre (CQT) en 2005, le prix moyen d'un billet scolaire chez les diffuseurs spécialisés était de 7,37 \$. Selon les données de 2022-2023 actualisées, le prix de ce billet est de 10,12 \$. La majorité des personnes consultées lors de l'étude considère que **le prix du billet actuel ne reflète généralement pas la valeur réelle des spectacles présentés, pas plus que les cachets versés aux organismes de création et de production et ne sont pas alignés sur la valeur et les coûts des prestations.**

Sur le marché québécois, **les cachets versés aux producteurs** ont diminué en valeur constante de 2 256 \$ à 1 917 \$ en un peu plus d'une décennie (entre 2007-2008 et 2019-2020). Pour les tournées au Québec, le cachet moyen par représentation en dollars constants a stagné entre 2007 et 2021 à moins de 2 500 \$.

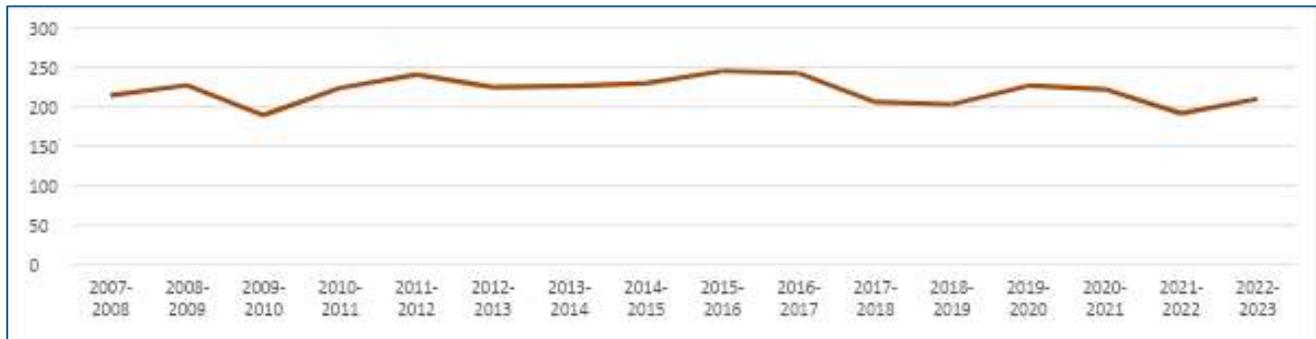
Évolution du cachet moyen par représentation pour les tournées au Québec, de 2007 à 2021



Source : Base de données du CALQ concernant les tournées de compagnies de TUEJ

En dollars constants, le **cachet médian des interprètes** par représentation ayant signé un contrat TUEJ/UDA n'a pas progressé depuis 2007 comparativement au revenu moyen par habitant après impôt qui a connu une augmentation de 24,2 %. Depuis 2007, le cachet médian des interprètes était de 220 \$ avec un pic en 2015 à 240 \$. En 2022-2023, il était de 210 \$.

Évolution du cachet médian des interprètes ayant signé un contrat TUEJ/UDA de 2007 à 2023



Source : TUEJ

Le public tant scolaire que familial ne mesure peut-être pas nécessairement la valeur réelle du spectacle qui lui est offert, en tant qu'expérience culturelle.

Il est important de mentionner que l'accessibilité est considérée et assumée par tous comme une valeur cardinale et personne ne la remet en question. Toutefois, l'objectif d'accessibilité a souvent été invoqué comme repoussoir à l'augmentation du prix des billets et a participé historiquement à freiner toute velléité de procéder à des augmentations significatives.

Recommandation d'une opération d'actions intégrées

À la suite de plusieurs consultations auprès de quinze diffuseurs pluridisciplinaires, spécialisés et producteurs, quatre hypothèses de changement sont retenues et font l'objet de simulations sur trois saisons par André Courchesne. La recommandation suivante d'une **opération d'actions intégrées** leur est ensuite proposée et recueille un accord de principe :

- **L'augmentation par les diffuseurs du prix du billet.** Elle serait accompagnée d'une campagne de communication expliquant pourquoi et à quoi servira cette augmentation.
- **L'augmentation par les diffuseurs des cachets versés aux producteurs.** Les diffuseurs partageraient les fruits de l'augmentation des revenus de billetterie entre certains de leurs besoins et l'augmentation des cachets versés aux compagnies.
- **Une augmentation, par les compagnies, des cachets versés aux techniciens et aux artistes, incluant les droits de suite et les salaires des travailleurs culturels.** Les compagnies partageraient le fruit des augmentations de leurs cachets entre certains de leurs besoins et les sommes versées aux artistes et aux travailleurs culturels.
- **Un effort accru de la part du CALQ en fonction des augmentations du prix des billets, des cachets versés aux compagnies et de ceux versés aux individus** par la mise en place d'une mesure spéciale. Ce pourrait faire l'objet d'un projet pilote sur trois saisons pour les structures qui sont d'accord d'y participer.

Furent aussi recommandés : une demande de révision des mesures 15186 et 30210 et un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Dans le contexte actuel, une hausse du prix du billet scolaire pourrait être absorbée par une prise en charge accrue du coût du billet par les mesures 15186 et 30210. Concernant le public familial, des mesures spécifiques peuvent venir atténuer des hausses qui pourraient représenter un frein pour certaines personnes et une stratégie de communication expliquant les objectifs poursuivis devrait être mise sur pied.

Les chercheurs considèrent que **les diffuseurs, les producteurs, les artistes, les concepteurs et les travailleurs culturels obtiendraient des gains récurrents en participant à cette opération.**

Devant une situation et des problèmes systémiques que tous considèrent insoutenables, **nous devons avoir le courage collectif de mettre en œuvre à moyen terme des actions significatives.** Si nous souhaitons réellement améliorer la rémunération et les conditions de pratique des artistes et des travailleurs culturels en théâtre jeune public, il faut trouver ce courage, car ne rien tenter ne changera pas le sort de personne.

Alain Grégoire et Pierre Tremblay

Responsables de l'Étude sur le modèle d'affaires de la diffusion du théâtre jeune public au Québec (phase 2)